

AUTORISATIONS CPB VOLLEY

Pour les personnes mineures ou majeures protégées

Je soussigné responsable légal
de l'enfant :

AUTORISATION PARENTALE

- autorise mon enfant à la pratique du volley-ball au sein du Cercle Paul Bert de Rennes.

AUTORISATION D'EVACUATION ET DE SOINS

- autorise l'équipe de direction du Cercle Paul Bert à prendre, sur avis médical, toutes dispositions nécessitées par l'état de mon enfant en cas d'accident.

AUTORISATION DE TRANSPORT

- autorise mon enfant à emprunter les moyens de transport mis à sa disposition par le club.

Je m'engage à ne pas intervenir juridiquement contre le Cercle Paul Bert en cas d'accident. Dans le cas contraire, j'accompagnerai moi-même mon enfant à chaque déplacement.

AUTORISATION DE RETOUR AU DOMICILE

- autorise mon enfant à rentrer par ses propres moyens après un entraînement ou match.

Dans le cas contraire, les parents devront venir chercher leur enfant dans le gymnase aux horaires de fin d'entraînement ou de match. Il est important de noter qu'en dehors des horaires d'entraînement ou de match, l'enfant est sous la responsabilité des parents.

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES

- J'autorise le Cercle Paul Bert à prendre des photos pendant les activités au sein du club.

J'autorise le club à afficher ces photos dans ses locaux ou lieux que le club utilise et éventuellement à publier ces photos dans des supports internes et/ou externe du club (journal, site internet ...). J'ai pris bonne note que cette disposition n'ouvre droit à aucune rémunération.

Fait à le

Lu & approuvé

*Si mineur, signature des parents
ou représentant légal*